

Extrait d'acte de décès

Comment remplir le formulaire de demande de carte d'identité ?

Mis à jour le 05 mai 2017 par « direction de l'information légale et administrative »

▣ SITUATION 1 : EN FRANCE

Vous pouvez remplir le formulaire cartonné au guichet ou préparer le dossier en effectuant une pré-demande en ligne

* Cas 1 : En ligne

Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne.

Téléservice : [Pré-demande de carte d'identité](#) (particuliers)

Il faudra ensuite vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives.

Le guichet récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et prendra les empreintes.

* Cas 2 : Formulaire papier

Le formulaire de demande de carte d'identité (cerfa n°12101*02 ou 12100*02) **vous est remis au guichet. C'est un formulaire cartonné qui ne peut pas être téléchargé.**

Il doit être rempli à l'encre noire et en lettres majuscules.

Les informations à indiquer sur l'original du formulaire sont les suivantes :

- Nom qui figure sur l'acte de naissance (appelé aussi nom de naissance ou nom patronymique) (particuliers)
- Deuxième nom : c'est le nom utilisé dans la vie courante (nom d'usage) s'il diffère du nom de famille. Il peut s'agir d'un double nom (nom de ses parents ou nom des deux époux accolés), du nom de son époux ou du nom de son épouse.
-

Prénoms

- Taille
- Date et lieu de naissance
- Adresse
- Numéro de téléphone portable (si vous voulez être informé par texto de la fabrication de la carte)
- Nom qui figure sur l'acte de naissance (appelé aussi nom de naissance ou nom patronymique) (particuliers) et prénom(s) des parents
- Date et lieu de naissance des parents

▣ SITUATION 2 : À L'ÉTRANGER

Le formulaire de demande de carte d'identité (cerfa n°12101*02 ou 12100*02) **vous est remis au guichet**. C'est un **formulaire cartonné qui ne peut pas être téléchargé**.

Il doit être rempli à l'encre noire et en lettres majuscules.

Les informations à indiquer sur l'original du formulaire sont les suivantes :

- Nom qui figure sur l'acte de naissance (appelé aussi nom de naissance ou nom patronymique) (particuliers)
- Deuxième nom : c'est le nom utilisé dans la vie courante (nom d'usage) s'il diffère du nom de famille. Il peut s'agir d'un double nom (nom de ses parents ou nom des deux époux accolés), du nom de son époux ou du nom de son épouse.
- Prénoms
- Taille
- Date et lieu de naissance
- Adresse
-

Numéro de téléphone portable (si vous voulez être informé par texto de la fabrication de la carte)

- Nom qui figure sur l'acte de naissance (appelé aussi nom de naissance ou nom patronymique) (particuliers) et prénom(s) des parents
- Date et lieu de naissance des parents

Services et formulaires en ligne

- **Pré-demande de carte d'identité**
- Téléservice



Mairie de Nargis

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-deces?publication=F33640>